



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

**Pour publication immédiate** : 18 décembre 2014

## **LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE VERSION PRÉLIMINAIRE DES RÉGLEMENTATIONS SUR LA MARIJUANA**

### ***Le plan complet équilibre une supervision forte à la compassion envers les patients***

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui la divulgation des réglementations proposées pour le programme de réglementation médicale de l'État, tel que requis par la loi sur les soins compatissants. Les réglementations proposées sont une importante étape en vue de faire de la marijuana médicale une possibilité de traitement dans l'État de New York pour les individus qui souffrent d'une maladie débilissante mentionnée dans la loi. Ces réglementations offrent une structure complète qui régira tous les aspects du programme de marijuana médicale de l'État de New York.

« Aujourd'hui, nous marquons un nouveau pas vers l'aide tant nécessaire pour les New-Yorkais qui vivent avec une douleur extraordinaire, tout en balançant la nécessité qu'il y a à préserver la santé et la sécurité publique générale, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Les réglementations proposées sont conçues en gardant cela à l'esprit, pour que nous puissions soulager les patients souffrant de problèmes de santé sérieux tout en faisant également en sorte que la marijuana médicale soit distribuée et gérée de façon responsable. »

Les réglementations proposées exigent que des certificats de marijuana médicale ne soient émis que par les médecins enregistrés au Département de la Santé (DOH) de l'État de New York et ayant reçu une formation approuvée par le DOH. Les patients souffrant de problème de santé graves devraient être certifiés par leurs médecins avant de faire une demande de carte d'identité au registre, laquelle est nécessaire en vue de recevoir de la marijuana médicale. Les certifications seront valables pour une durée allant jusqu'à un an. Les patients sont également en mesure de désigner des fournisseurs de soins de santé pouvant obtenir de la marijuana médicale en leur nom, si les fournisseurs de soins de santé ont fait une demande approuvée auprès du DOH. Les frais de demande de carte d'identité au registre seraient de 50 \$, mais pourraient être exemptés en cas de difficulté financière.

Les entités qui souhaitent fabriquer et distribuer de la marijuana médicale devraient faire une demande au DOH, en indiquant les plans détaillés de leur infrastructure et opérations, et en payant les frais de 10

000 \$ pour l'examen de leur demande. Les candidats sélectionnés pour l'une des cinq licences pour organisation enregistrée payeraient des frais d'enregistrement supplémentaires de 200 000 \$. Les licences pour organisations enregistrées seront d'une durée de deux ans. Les organisations enregistrées seront requises en vue de maintenir des installations distinctes pour la fabrication et la distribution de marijuana médicale, et devraient respecter des directives de sécurité strictes.

Le commissaire du DOH approuverait les formulaires et les systèmes de livraison par lesquels la marijuana médicale serait offerte, excluant d'en fumer, ce qui serait interdit. Chaque organisation enregistrée aurait au départ le droit de produire jusqu'à cinq types de produits de la marijuana à des fins médicales. Des essais indépendants en laboratoire vérifiaient le contenu en cannabinoïde en vue d'assurer la constance. Le DOH approuverait le prix ainsi que toute publicité.

« Notre objectif est de faire en sorte que les New-Yorkais aient accès au traitement dont ils ont besoin par un processus contrôlé et réglementé, a déclaré le commissaire par intérim de la Santé de l'État, le Dr Howard Zucker. En vue de rehausser la sécurité un cran de plus, les médecins devront revoir les antécédents de leurs patients en matière de substances contrôlées dans la base de données I-STOP avant qu'une certification puisse être émise et que la marijuana médicale puisse être distribuée. »

Les réglementations proposées du programme de marijuana médicale seront publiées dans le registre de l'État de New York du 31 décembre. Le public a 45 jours pour commenter les réglementations proposées. On retrouve une copie des réglementations proposées sur le site Web du Département de la santé à [http://www.health.ny.gov/regulations/medical\\_marijuana/docs/regulations.pdf](http://www.health.ny.gov/regulations/medical_marijuana/docs/regulations.pdf). On retrouve plus de renseignements sur le programme médical de New York à [http://www.health.ny.gov/regulations/medical\\_marijuana/](http://www.health.ny.gov/regulations/medical_marijuana/).

###

Des informations complémentaires sont disponibles à [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418

**We Work for the People**  
Performance \* Integrity \* Pride